



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Je dois saluer l'aire d'entraînement et le maître ou le professeur au début et à la fin du cours selon le protocole défini.

Je dois avoir une bonne hygiène corporelle, ongles coupés.

Je dois retirer tous mes bijoux, percings et coiffes avant le début du cours.

Je dois arriver à l'heure pour le début du cours.

Par politesse, je mets mon téléphone portable en mode silence.

Si le professeur n'est pas présent au début du cours, c'est l'élève le plus gradé qui commence l'échauffement.

Dans chaque art martial, je reste discipliné

Je dois garder un bon esprit et je respecte les autres élèves

Je dois honorer mon professeur par ma présence régulière.

Si je dois quitter le cours, je demande la permission au professeur.

Je me mets à jour sans délai de mes cotisations

Je dois apporter un certificat médical dès l'inscription.

Je pratique ma discipline dans les règles de l'art. En dehors des cours je reste humble et je n'agresse personne.

Je respecte le matériel qui m'est confié.

Les moins gradés sont désignés pour ranger le matériel à la fin du cours.

J'utilise correctement les sanitaires mis à ma disposition.

Je viens aux cours avec ma tenue complète et propre, ainsi qu'avec mes équipements.

Si j'ai une blessure avant ou pendant le cours, j'avise tout de suite mon professeur.

Mon comportement durant toute la saison sera observé, une moyenne sera exigée pour accéder au passage de grade.

Le premier cours est gratuit. Si je m'inscris avec des membres de ma famille, un tarif dégressif sera appliqué.

Si je suis mineur, je dois avoir une autorisation parentale pour participer aux cours et pour quitter seul(e) le gymnase.

Les Arts Martiaux ne sont pas une garderie d'enfants, les parents sont priés de revenir chercher leurs enfants à l'heure de fin de cours.

Si je n'applique pas la charte ci-dessus, je m'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'au conseil de discipline.

En cas de faute grave ou répétée, des sanctions pourront être appliquées sans délai, s'en suivra une convocation au conseil de discipline et copie de la délibération aux instances régionales.